



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11



Le 24 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Magasins en circuit court Lancement d'une carte collaborative, interactive et gratuite

Alors que les consommateurs expriment un intérêt croissant pour les achats en circuit court¹, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de promouvoir une consommation plus responsable lance, en partenariat avec INRAE, une carte interactive, gratuite et collaborative des initiatives locales (<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-circuit-court-n97688/>). Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, l'UFC-Que Choisir rappelle que les circuits courts sont souvent moins chers que les autres circuits de distribution² pour une offre plus rémunératrice pour le producteur.

Alors que les prix alimentaires en grandes surfaces augmentent déjà de + 1.8%³, les consommateurs cherchent à concilier maîtrise de leur budget et aspiration à une consommation plus durable et responsable.

Une étude de 2018 de l'UFC-Que Choisir a démontré que les circuits courts peuvent constituer une solution pour limiter la baisse de pouvoir d'achat. L'enquête⁴, portant sur un panier de fruits et légumes de saison, soulignait que, en bio comme en conventionnel, le circuit court tire son épingle du jeu face aux primeurs et aux supermarchés, avec des prix inférieurs en moyenne de - 13% par rapport aux primeurs et de - 3% par rapport à la grande distribution.

Afin d'aider le consommateur à s'y retrouver dans la jungle des offres « locales », l'UFC-Que Choisir a conclu un partenariat dès 2020 avec INRAE pour concevoir une carte interactive, gratuite, et participative des magasins en circuit court (<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-circuit-court-n97688/>).

Le référencement des 890 magasins⁵ en circuit court, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, est basé sur une méthodologie solide pour fiabiliser l'information :

- les lieux de vente ont été référencés par INRAE, le Réseau Mixte Technologique Alimentation Locale⁶ et le réseau d'enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ;
- ont été retenus les magasins physiques, qui proposent une offre suffisamment variée (a minima 4 familles de produits), dont au moins 70% des fruits et légumes vendus sont issus de circuits courts.

Compte tenu du développement rapide des initiatives en circuit court, la carte sera enrichie grâce au signalement des consommateurs. En effet, chaque visiteur peut suggérer un lieu qui ne figure pas sur la carte et qui, après un travail de vérification effectué par INRAE et l'UFC-Que Choisir, pourra la compléter.

¹ Circuit court : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Il n'y a pas de notion de distance géographique entre producteur et consommateur.

² <https://www.quechoisir.org/enquete-fruits-et-legumes-a-l-heure-des-circuits-courts-n53961/>

³ Selon le comparateur des drives et supermarchés de l'UFC-Que Choisir sur l'année 2021 - <https://www.quechoisir.org/carte-interactive-drives-n21243/>

⁴ 324 magasins de producteurs et 101 primeurs implantés dans 76 départements et 2 278 grandes surfaces alimentaires enquêtés.

⁵ Cette carte est complémentaire au dispositif Frais et local porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les Chambres d'Agriculture qui recense principalement les points de vente directe, à la ferme et en magasin, et sans critères relatifs à la diversité de l'offre et aux jours d'ouverture du point de vente.

⁶ Réseau Mixte Technologique Alimentation locale, financé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Référencement réalisé sur la base des données agrégées et qualifiées dans l'ObSAT (obsat.org)



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11



Le 24 février 2022

L'UFC-Que Choisir et INRAE invitent donc les consommateurs à découvrir cette carte interactive (<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-circuit-court-n97688/>) pour trouver les magasins en circuit court proches de chez eux et à se mobiliser pour contribuer à son enrichissement.

Contacts scientifiques :

Yuna Chiffolleau : yuna.chiffolleau@inrae.fr

Grégori Akermann : gregori.akermann@inrae.fr

Unité mixte de recherche Innovation et Développement dans l'Agriculture et l'Alimentation

Département scientifique ACT

Centre INRAE Occitanie - Montpellier

Contacts presse :

UFC – Que Choisir : relationspresse@quechoisir.org - 01.44.93.19.84 / 01.44.93.19.85

Service de presse INRAE : presse@inrae.fr – 01 42 75 91 86

UFC-Que Choisir :

Première association de consommateurs de France. Association "loi 1901" à but non lucratif et créée en 1951, l'association UFC-Que Choisir est la plus ancienne association de consommateurs en France et en Europe. Depuis sa création par André Romieu, l'UFC-Que Choisir est devenue l'une des organisations les plus influentes et représentatives dans le paysage consumériste. Totalement indépendante de l'État, des entreprises, des partis politiques et des syndicats, elle conseille, informe et défend les consommateurs grâce à ses alertes, publications, mobilisations et son lobby au plan local, national et européen. En 1961, elle publie sa première revue de tests comparatifs et d'enquêtes Que Choisir et obtient l'agrément judiciaire pour agir en justice et défendre les consommateurs à partir de 1976 devant toutes les juridictions judiciaires ou administratives. L'UFC-Que Choisir milite également pour une consommation responsable, respectueuse des enjeux sanitaires, sociétaux et environnementaux.